

Lettre de rentrée 2022 - 2023

SOMMAIRE

- 1 - Renseignements pratiques
- 2 - Vie religieuse
- 3 - Une journée à Dupanloup
- 4 - Adresses mails
- 5 - Santé



Renseignements pratiques 2022 - 2023

1.

Renseignements pratiques

Les mails sont préférables aux appels téléphoniques en évitant la communication par EcoleDirecte.

DIRECTION	<p>Monsieur GRIMAUD - Chef d'établissement</p> <p>Madame AZRIA - Directrice des Etudes - 01 46 05 78 15 (f.azria@dupanloup.net)</p>
Enseignante spécialisée Animatrice pédagogique	Madame CHARRON (d.charron@dupanloup.net)
SECRETARIAT	Madame QUEAU - 01 46 05 58 35 (ecole@dupanloup.net)
CATECHESE	<p>Père Barthélémy - Prêtre Référent</p> <p>Père Basile - Aumonier</p> <p>Madame de LAVARENDE - 01 46 05 29 18 (p.delavarende@dupanloup.net)</p> <p>Madame DE LAMBERTYE (s.delambertye@dupanloup.net)</p>
INTENDANCE	Madame BOEDEC - Responsable Intendance et Achats
COMPTABILITE	<p>Madame RIOUX - Responsable comptable, Vie Socialer et RH</p> <p>de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00</p> <p>Madame DELAVAR - Assistante comptable</p> <p>01 46 05 76 85 (p.delavar@dupanloup.net)</p>
INFORMATIQUE	<p>Monsieur GORGETTE - Responsable informatique</p> <p>Monsieur LUC - Assistant informatique - (ecole@dupanloup.net)</p>
SURVEILLANCE	Madame GUILBERT, Monsieur LUC, Madame CHAFFARD
ASSISTANTES MATERNELLES	<p>- Mme DESPIERRES – Mme JACQUET – Mme DUCOURET - Mme THURAM</p> <p>- Mme SAINT-PAUL - Mme LE BARBIER – Mme PEREIRA - Mme DASSIE</p> <p>Mme KONSTANTYNOVA - Mme GOMES - Mme BENKADOUR - Mme FOUCAT</p>
INFIRMERIE	Madame FLEURY - Infirmière - (f.fleury@dupanloup.net) 01 46 05 58 33

Rentrée scolaire

<p>Pour les élèves de Petite section de maternelle :</p> <p>La rentrée se fera par demi-groupe (par ordre alphabétique du nom de famille) et uniquement sur la 1/2 journée.</p>	<p>De la lettre A à la lettre K comprise (hors particule) : Rentrée des élèves le jeudi 1er septembre. Classe uniquement le matin de 8h30 à 12h00 (pas de cantine, pas de garderie)</p> <p>De la lettre L à la lettre Z : Rentrée des élèves le vendredi 2 septembre. Classe uniquement le matin de 8h30 à 12h00 (pas de cantine, pas de garderie).</p> <p>Lundi 5 septembre : Première journée entière pour tous les élèves de PS. Début de la cantine et de la garderie.</p> <p>Les parents se rendront directement devant les portes des classes.</p>
<p>Pour les élèves de moyenne et grande section de maternelle</p>	<p>Rentrée en classe entière le jeudi 1er septembre à 8h30</p> <p>La cantine et la garderie fonctionneront normalement dès le jeudi 1er septembre.</p> <p>Les parents se rendront directement devant les portes des classes.</p>
<p>Pour les élèves du CP aux CM2</p>	<p>Rentrée jeudi 1er septembre à 8h30.</p> <p>La cantine et l'étude fonctionneront normalement dès le jeudi 1er septembre.</p> <p>Les parents des élèves pourront entrer dans la cour de récréation des Buissonnets jusqu'aux portes des bâtiments. Des élèves de CM2 accompagneront les enfants de CP et CE1 dans les classes en portant les cartables et les sacs de fournitures scolaires.</p> <p>Du CE2 aux CM2, les élèves sont autonomes et monteront seuls directement en classe.</p>

Dates des réunions de parents

Les parents se rendront dans la cour d'honneur pour un mot d'accueil avant d'être invités à se rendre dans les classes.

PS, MS et GS	Jeudi 1er septembre 2022 à 18h00
CP, CE1 et CE2	vendredi 2 septembre 2022 à 18h00
CM1 et CM2	Lundi 5 septembre 2022 à 18h00
CM2 pour l'entrée en 6ème	Lundi 3 octobre 2022 à 19h00

Bulletins de notes / livrets de réussite

BULLETINS DE NOTES EN PRIMAIRE	
1er carnet	Semaine du 28 novembre au 2 décembre 2022
2ème carnet	Semaine du 20 au 24 mars 2023
3ème carnet + LSU (Livret Scolaire Unique)	Semaine du 19 au 23 juin 2023
LIVRET DE REUSSITE EN MATERNELLE	
1er livret	Semaine du 16 au 20 janvier 2023
2ème livret	Semaine du 19 au 23 juin 2023

Dates des vacances scolaires

Toussaint	Du vendredi 21 octobre 2022 à 16h30 (ou après l'étude, la garderie ou les activités périscolaires) au lundi 7 novembre 2022 à 8h25 ou 8h30
Armistice 1918	Vendredi 11 novembre 2022
Noël	Du vendredi 16 décembre 2022 à 16h30 (ou après l'étude, la garderie ou les activités périscolaires) au mardi 3 janvier 2023 à 8h25 ou 8h30
Hiver	Du vendredi 17 février 2023 à 16h30 (ou après l'étude, la garderie ou les activités périscolaires) au lundi 6 mars 2023 à 8h25 ou 8h30
Printemps	Du vendredi 21 avril 2023 à 16h30 (ou après l'étude, la garderie ou les activités périscolaires) au mardi 9 mai 2023 à 8h25 ou 8h30
Fête du travail	Lundi 1 ^{er} mai 2023
Victoire 1945	Lundi 8 mai 2023
Pont de l'Ascension	Du mardi 16 mai 2023 à 16h30 (ou après l'étude, la garderie ou les activités périscolaires) au lundi 22 mai 2023 à 8h25 ou 8h30
Pentecôte	Lundi 29 mai 2023
Été	Fin des cours le mardi 4 juillet 2023 à 16h30 (ou après l'étude, la garderie ou les activités périscolaires)

Rappel des horaires de classe

	Accueil du matin L-M-J-V	Horaires du matin	Horaires de l'après-midi	Étude et garderie du soir L-M-J-V
PS de maternelle	8h15 – 8h30	8h30 – 12h00	13h25–16h30	Garderie de 16h30 à 18h30
MS de maternelle	8h15 – 8h30	8h30 – 12h00	13h25–16h30	Garderie de 16h30 à 18h30
GS de maternelle Cour des Buissonnets	8h15 – 8h30	8h30 – 12h00	13h25–16h30	Garderie de 16h30 à 18h30
CP / CE1 Cour des Buissonnets	8h15 – 8h30	8h30 – 12h00	13h25 – 16h30	Récréation de 16h30 à 16h50 - Etude de 16h50 à 18h00
CE2 Cour des Abeilles	8h15 – 8h30	8h25 - 12h00	13h25–16h30	Récréation de 16h30 à 16h50 - Etude de 16h50 à 18h00
CM1 /CM2 Cour des Abeilles	8h15 – 8h25	8h25 - 12h00	13h30–16h30	Récréation de 16h30 à 16h50 - Etude de 16h50 à 18h00

Tarifs - Factures et comptabilité

Les tarifs et le règlement financier de l'année scolaire 2022 - 2023 peuvent être consultés sur le site (onglet : informations/tarifs).

Modalités de règlements :

La facture est annuelle. Elle est disponible et téléchargeable sur le compte Famille EcoleDirecte courant octobre.

Elle comprend la contribution familiale, la ½ pension, l'étude, la garderie, les frais spécifiques et la cotisation APEL pour une année scolaire.

Le règlement de cette facture annuelle se fera par prélèvements mensuels sur 9 mois, le 15 octobre 2022 et le 10 de chaque mois de novembre 2022 à juin 2023.

Nous vous informerons par mail de la possibilité de modifier les abonnements (ou jours) de 1/2 pension, d'étude ou de garderie.

Les voyages et sorties scolaires, les projets pédagogiques, les temps forts liés à la pastorale ou les manuels supplémentaires feront l'objet de deux factures de régularisation en janvier et en avril et seront lissés sur les prélèvements.

Les règlements des repas, études et garderies exceptionnels se font en rechargeant le compte Famille à la comptabilité ou par paiement en ligne.

Le prélèvement automatique :

Le mode de règlement des factures de Dupanloup est le prélèvement mensuel. Il est simple et pratique. Le montant prélevé chaque mois dépend de la facture annuelle et éventuellement des factures de régularisation

Vous trouverez sur le site Dupanloup, onglet "informations/Tarifs", le document de demande de prélèvement à compléter et à retourner avec un R.I.B. (uniquement pour les nouvelles demandes ou en cas de changement de coordonnées bancaires).

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés aux familles.

Le service de la comptabilité est à votre disposition :

Comptable : C. RIOUX

Assistante comptable : P. DELAVAR

comptabilité@dupanloup.net

Site : dupanloup.net

Photos individuelles et photos de classe :

Les photos individuelles se dérouleront le 5 et 6 septembre et les photos de classe le 27 et 29 septembre.

Les commandes et le paiement sont dématérialisés. Les photos sont vendues en ligne et directement gérés par le photographe

Monsieur AZEMA : psa@troboalecole.com.

Assurances "RESPONSABILITE CIVILE"

Tous les élèves sont assurés par l'établissement.

Renseignements à consulter sur le site Dupanloup, onglet "Documents à télécharger" puis "assurances".

Objets trouvés

Les affaires des enfants doivent être marquées. Les parents n'ont plus accès aux objets trouvés à l'intérieur des bâtiments.

Les affaires perdues mais marquées seront redistribuées aux élèves une fois par semaine.

Les affaires perdues mais non marquées seront mises à disposition, sous la coupole, tous les vendredis.

Activités péri-scolaires

Les animateurs, les responsables des activités et les professeurs veilleront à adapter leurs activités en fonction des protocoles sanitaires.

Vous trouverez sur le site (onglet « activités », les renseignements concernant les horaires et les jours de fonctionnement ainsi que les fiches d'inscription des activités sportives ou culturelles (judo, danse classique, mini tennis, échecs, cirque, Yoga/massages, philo et créativité, pleine présence, yoga du rire, Cambridge, ...).

Horaires de l'activité : (Quel que soit le jour et l'activité : danse, judo, ..)	16h30 à 17h30 (pour les MS/GS et CP)	17h30 à 18h30 (pour les CP/CE1/CE2/CM1 et CM2)
	A 16h30 : Prise en charge des élèves par l'école	A 17h30 : Prise en charge des élèves par l'école si inscription à l'étude le jour de l'activité
	A 17h30 : <ul style="list-style-type: none">Prise en charge par les parentsPrise en charge par l'école de 17h30 à 18h30 si inscription à la garderie le jour de l'activité.	A 18h30 : Prise en charge par les parents

Les dates de début des activités sont sur le site.

Tabliers / Tee-shirts de sport

Le port du tablier « Dupanloup » est obligatoire à l'école, ainsi que le tee-shirt « Dupanloup » pour les heures d'EPS.

Commandez vos tabliers d'école sur le site de Bobine :

www.bobine.fr Espace Ecole – code d'accès www.bobine.fr/dupanloup

Vous trouverez toutes les informations et tarifs sur le site Dupanloup, onglet « Vie de l'établissement, APEL puis commande tabliers ».

Les T-shirts pour le sport seront en vente le 1er et 2 septembre de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 à l'accueil de l'établissement et le 5 et 6 septembre de 14h00 à 17h00.

Les tabliers commandés avant les vacances seront distribués dans les classes.

Site internet

Sur le site de Dupanloup, vous trouverez :

le projet de l'établissement, le projet pastoral, le règlement intérieur, le règlement financier (tarifs et conditions), le tableau des activités périscolaires.

Tous ces documents sont téléchargeables onglet "école" puis "documents à télécharger".

Les adresses mails des enseignants se trouvent également dans le document de rentrée onglet "école", puis "rentrée 2022 - 2023".

EcoleDirecte

EcoleDirecte est un environnement numérique de travail.

Ce portail permet la communication de messages et de documents entre les parents, les enseignants et l'école.

Toutes les familles ont leurs codes d'accès à EcoleDirecte. Les familles conservent le même code d'accès à EcoleDirecte d'une année sur l'autre. Les nouvelles familles utilisent le même code reçu au moment de la procédure d'inscription.

Sur ce portail, dans votre espace famille, vous trouverez vos factures, votre situation financière (règlement des études, garderies ou repas exceptionnels), mais également des documents tels que les bulletins de note et les certificats de scolarité.

Vous pourrez également modifier vos coordonnées personnelles ainsi que les jours d'étude, de garderie ou de restauration en fin de trimestre.

Communication entre les parents et l'école

Pour une communication plus fluide avec l'école, nous privilégions les mails nominatifs @dupanloup.net, EcoleDirecte étant utilisée avant tout comme une plateforme de gestion administrative.

2. Vie religieuse

Mardi 13 septembre	Bénédictio des cartables
Jeudi 15 septembre	Prière mariale
Jeudi 15 septembre	Conseil pastoral d'établissement
Samedi 17 septembre	Messe de rentrée
Jeudi 22 septembre	Entrée en catéchèse des CE2
Jeudi 29 septembre à 12h15	Conseil pastoral école
Mardi 4 octobre à 18h30	Réunion de première communion
Jeudi 17 novembre à 12h15	Conseil pastoral école
Vendredi 25 novembre à 8h30	Avent
Mardi 29 novembre	Réunion de première communion à 18h30
Mardi 13 décembre	Messe avant Noël (CE2, CM1 et CM2)
Jeudi 15 décembre	Célébrations des PS aux CE1
Jeudi 12 janvier à 14h00	Conseil pastoral établissement
Jeudi 26 janvier à 12h15	Conseil pastoral école
Mardi 31 janvier à 18h30	Réunion de première communion
Mardi 14 et jeudi 16 février	Réconciliation CE2
Mercredi 22 février	Mercredi des Cendres
Mardi 7 et jeudi 9 mars	Réconciliation CM2
Samedi 11 mars	Matinée du pardon CM1
Mardi 14 mars	Retraite de première communion gr 1
Vendredi 17 mars	Répétition et veillée de première communion
Samedi 18 mars	Messe de première communion gr 1
Mardi 21 mars	Retraite de première communion gr 2
Vendredi 24 mars	Répétition et veillée de première communion
Samedi 25 mars	Messe de première communion gr 2
Dimanche 9 avril	Pâques
Mardi 11 avril	Messe de Pâques
Jeudi 13 avril	Célébrations de la PS au CE1
Jeudi 20 avril à 12h15	Conseil pastoral école
Jeudi 1er juin	Conseil pastoral d'école et conseil pastoral d'établissement
En juin	Sortie CM2 à l'abbaye de Saint Wandrille
Jeudi 22 juin	Messe puis soirée pastorale

3.

Une journée à Dupanloup

Inscriptions à la restauration, à la garderie ou à l'étude

Les démarches administratives sont dématérialisées. Comme l'année passée les modifications des coordonnées des familles et les inscriptions de vos enfants à la cantine/étude/garderie devront être faites directement par les parents sur le site EcoleDirecte pour lequel chaque parent dispose d'un accès. Pour rappel, vous conservez les codes des années précédentes. Nous communiquerons des codes aux nouveaux parents

Pour effectuer ces modifications, vous devez :

- 1 . Vous connecter sur le site EcoleDirecte.
 - 2 . Aller dans le menu (à gauche) et modifier vos coordonnées dont l'icône est une carte de visite.
- **Pour indiquer un changement de coordonnées**, corriger la fiche famille qui apparaît en cliquant sur "demander une modification" puis sur "envoyer la demande de modification" pour la transmettre à l'établissement.
 - **Pour inscrire votre enfant à la cantine**, cliquez sur le lien "vos enfants" puis sur "demander une modification". Pour accéder aux jours de cantine, cliquez sur "régime" et choisir le nombre de jours. Cochez ensuite les cases correspondantes.
 - **Pour inscrire votre enfant à l'étude ou à la garderie**, cochez les cases correspondantes.
 - Pour transmettre les informations à l'établissement, cliquer sur "envoyer la demande".

Veillez à saisir rapidement vos choix (jours de restauration de garderie ou d'étude). Vous aurez la possibilité, en fonction des activités périscolaires choisies (Conservatoire, judo, chorale, mini tennis, ...) de modifier vos choix sur EcoleDirecte jusqu'au 16 septembre. Passé ce délai vous n'aurez plus d'accès.

Restauration

Vos enfants pourront déjeuner à la cantine dès le jeudi 1er septembre (de la MS aux CM2). Pour les PS, début de la cantine le lundi 5 septembre.

Attention : Bien prévenir les enseignants si vos enfants doivent rester à la cantine dès le premier jour.

Ne pas oublier d'inscrire les enfants à la rentrée sur la « fiche élève » pour les repas réguliers ou de recharger le compte pour les repas occasionnels par EcoleDirecte.

Les menus de la semaine peuvent être consultés sur le site. Consultez aussi les conditions pour obtenir les « subventions restauration » (BBREST) proposées par la municipalité de Boulogne Billancourt (sur le site Dupanloup, onglet "informations", "tarifs" et demi-pension).

Vous avez **jusqu'au 16 septembre** pour réajuster vos choix sur EcoleDirecte pour le premier trimestre. Passé ce délai vous n'aurez plus d'accès avant le début du 2^e et 3^e trimestre.

Vous recevrez un mail pour effectuer, sur EcoleDirecte, les changements de jours de restauration pour les 2^e et 3^e trimestre.

Garderie (uniquement pour les élèves de maternelle) de 16h30 à 18h30

Seuls les élèves de maternelle sont autorisés à s'inscrire à la garderie.

Entre 12h00 et 12h10 et entre 16h30 et 17h00, une garderie gratuite est organisée pour les élèves de l'école qui attendent leurs grands frères et sœurs du collège afin de faciliter les allées et venues des parents. Les enfants doivent attendre leurs parents dans la cour des Buissonnets et en aucun cas devant l'accueil ou sur le trottoir.

Pour les élèves de maternelle qui restent à la garderie entre 16h30 et 18h30, les inscriptions se font en début d'année pour le 1er trimestre puis un mail vous sera envoyé à chaque fin de trimestre pour des changements de régime pour le trimestre suivant.

Vous avez également la possibilité de s'inscrire EXCEPTIONNELLEMENT votre enfant à la garderie en rechargeant votre compte via EcoleDirecte.

La garderie est organisée dès le **jeudi 1er septembre 2022 pour les élèves de MS et GS** de maternelle et lundi 5 septembre pour les PS.

Tarifs et conditions sur le site Dupanloup onglet Informations/Tarifs.

Vous avez **jusqu'au 16 septembre** pour réajuster vos choix sur EcoleDirecte pour le premier trimestre. Passé ce délai vous n'aurez plus d'accès avant le début du 2^e et 3^e trimestre.

Vous recevrez un mail pour effectuer, sur EcoleDirecte, les changements de jours de garderie pour les 2^e et 3^e trimestre.

Étude (pour les élèves de primaire de 16h30 à 18h00)

L'étude fonctionne 4 jours par semaine : lundi - mardi - jeudi - vendredi pour les élèves du CP au CM2 de 16h50 à 18h00. Les élèves sont en récréation de 16h30 à 16h50.

Pour les élèves qui restent à l'étude de 16h50 à 18h00, les inscriptions se font en début d'année pour le 1er trimestre puis un mail vous sera envoyé à chaque fin de trimestre pour des changements de régime pour le trimestre suivant.

Vous avez également la possibilité d'inscrire EXCEPTIONNELLEMENT votre enfant à l'étude en rechargeant votre compte à la comptabilité. Les enfants ne peuvent pas sortir de l'étude avant 18h00. **L'étude est organisée dès le jeudi 1er septembre 2022.**

Tarifs et conditions sur le site Dupanloup onglet Informations/Tarifs ou onglet rentrée.

Vous avez **jusqu'au 16 septembre** pour réajuster vos choix sur EcoleDirecte pour le premier trimestre. Passé ce délai vous n'aurez plus d'accès avant le début du 2^e et 3^e trimestre.

Vous recevrez un mail pour effectuer, sur EcoleDirecte, les changements de jours d'étude pour les 2^e et 3^e trimestre.

4. adresses mails

	Nom de l'enseignant	Adresse mail
PS	Mme Bonnefont	a.bonnefont@dupanloup.net
	Mme Perret	a.perret@dupanloup.net
	Mme Krafft	m.krafft@dupanloup.net
	Mme Bessières	l.bessieres@dupanloup.net
MS	Mme Lecomte	c.lecomte@dupanloup.net
	Mme de Joussineau	b.dejoussineau@dupanloup.net
	Mme Fournier	a.fournier@dupanloup.net
	Mme Roueaux	i.roueaux@dupanloup.net
GS	Mme Mouthon	a.mouthon@dupanloup.net
	Mme Bossennec	j.bossennec@dupanloup.net
	Mme Filmon	n.filmon@dupanloup.net
	Mme Usureau	m.usureau@dupanloup.net
CP	Mme Delaporte	d.delaporte@dupanloup.net
	Mme Aubertin	m.aubertin@dupanloup.net
	Mme Malard	s.malard@dupanloup.net
	Mme de Croisoeuil	mc.decroisoeuil@dupanloup.net
CE1	Mme Cottard	v.cottard@dupanloup.net
	Mme Hubault	s.hubault@dupanloup.net
	Mme Foubert de Pallières	g.foubert@dupanloup.net
	Mme Matheron	s.matheron@dupanloup.net
	Mme Petit	b.petit@dupanloup.net
CE2	Mme Lelièvre	h.lelievre@dupanloup.net
	Mme Fouéré	s.fouere@dupanloup.net
	Mme Martial	c.martial@dupanloup.net
	Mme Peyredieu	m.peyredieu@dupanloup.net
	Mme Chèdeville	a.chedeville@dupanloup.net
CM1	Mme Bougas	c.bougas@dupanloup.net
	Mme Berteau	s.berteau@dupanloup.net
	Mme Gerfaud	c.gerfaud@dupanloup.net
	Mme Chetaille	m.chetaille@dupanloup.net
	Mme Cros	e.cros@dupanloup.net
CM2	M Turtelboom	b.turtelboom@dupanloup.net
	Mme Wiscart	i.wiscart@dupanloup.net
	Mme Basset	s.basset@dupanloup.net
	Mme Bétoux	f.betoux@dupanloup.net
	Mme Prévost	c.prevost@dupanloup.net
Enseignante spécialisée	Mme Verrière	l.verriere@dupanloup.net
	Mme Charron	d.charron@dupanloup.net
Professeurs d'anglais	Mme Parent Berteaux	l.parentberteaux@dupanloup.net
	Mme Fouque	c.fouque@dupanloup.net
	Mme Hubert	o.hubert@dupanloup.net
	Mme Percepied	p.percepied@dupanloup.net
	Mme Fitzgerald	c.fitzgerald@dupanloup.net
	Mme Thibault	m.thibault@dupanloup.net
Documentaliste	Mme Aubry	a.aubry@dupanloup.net
Professeurs d'éducation physique et sportive	Mme Gallois	n.gallois@dupanloup.net
	M Glandier	e.glandier@dupanloup.net

5.

Santé

Infirmierie

Madame Fleury est à la disposition des élèves de l'établissement toute la journée pendant le temps scolaire.

Elle soigne les petits bobos de vos enfants en fonction de son diagnostic et de l'état de santé de l'élève. Si nécessaire, elle vous joint par téléphone rapidement.

Madame Fleury également à gérer les allergies et les traitements spécifiques à vos enfants.

Madame Fleury pourra être amenée à effectuer un autotest antigénique Covid-19, en fonction des symptômes observés, et après accord des parents.

Aucun médicament ne doit être apporté en classe.

Au cas où un traitement s'avérerait absolument nécessaire, les médicaments ainsi que la copie de l'ordonnance devront être confiés par les parents (et eux seuls) à l'infirmière de l'école, dans une trousse au nom de l'enfant.

En début d'année, les parents sont tenus de remplir la fiche médicale dans laquelle sont signalés tous les antécédents de santé ou traitements médicaux susceptibles d'entraîner certaines contre-indications ou précautions à prendre à l'égard de leur enfant.

PAI / Reconduction d'un PAI d'une année sur l'autre

La nécessité d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) apparaît dans deux circonstances principales :

1. Prise de médicaments sur le temps scolaire pour un traitement quotidien et/ou un protocole d'urgence.
2. Organisation et aménagement de la scolarité pour un enfant malade.

Le formulaire de PAI est téléchargeable sur le site onglet "documents à télécharger" et est à compléter par le médecin référent de la pathologie.

Lorsqu'un PAI a été établi une année, il peut être reconduit l'année suivante si et seulement si il est identique au précédent. Pour cela il vous faudra télécharger le document "Reconduction du PAI à l'identique" sur le site onglet "documents à télécharger".

COVID : Protocole sanitaire et mesures de fonctionnement

Le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi une graduation comportant un socle de mesures et 3 niveaux de protocole :

socle de mesures

niveau 1 / niveau vert

niveau 2 / niveau orange

niveau 3 / niveau rouge

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial.

Le niveau applicable au moment de la rentrée scolaire est le "socle des mesures" (cf tableau page suivante).

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif du protocole 2022 - 2023.

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**.
 Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) **et quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			